

Afrique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1966)**

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

I. ACTIVITÉS EXTÉRIEURES ET PRATIQUES

1. AFRIQUE

Angola

M. Hoffmann, muni de l'autorisation du gouvernement portugais, s'est rendu, le 22 juin, en Angola. Accompagné du Président de la Croix-Rouge portugaise de Luanda, il a été reçu par le gouverneur général de l'Angola, qui lui a donné tout appui pour sa mission.

Après avoir visité l'hôpital militaire de Luanda, où sont hospitalisés des malades et blessés des forces armées portugaises, ainsi que la division pénitentiaire de cet établissement, où sont soignés quelques prisonniers rebelles, il a visité la prison « Pavilhao Prisional de Policia internacional e de Defesa do Estado » de Luanda, où sont incarcérés des prisonniers politiques.

D'autre part, au cours d'une tournée dans plusieurs régions du pays, M. Hoffmann a visité un camp de prisonniers situé dans le district de Cuando-Cubango, à une vingtaine de kilomètres de la ville de Serpa Pinto, le « Campo de Trabalho de Missombo », un centre de détention dans le district de Moçamedes et le « Campo de Recuperação Social de San Nicolau ».

Dans tous les établissements visités, le délégué a reçu toutes facilités pour se renseigner sur les conditions de détention.

Burundi

De nouveaux troubles ont éclaté en 1966 lors d'une tentative de mutinerie de la gendarmerie. Des exécutions et de nombreuses arrestations ayant été signalées, M. Senn, délégué du CICR, s'est rendu à Bujumbura dans le courant du mois de juin. Après avoir

renoué ses contacts avec les autorités, le 17 juin, il a visité la prison centrale de Mbimpa à Bujumbura, où il s'est entretenu, avec quelques détenus, des conditions de la détention ; le 19 juin, il a procédé à la visite de la prison de Muramvya, située à 50 km au nord de Bujumbura et dont l'effectif s'élevait à 702 détenus politiques. Des savons ont été distribués à l'ensemble de ces détenus par notre délégué. Le 8 juillet, celui-ci a visité la prison de Gitega, où étaient incarcérés 661 détenus, dont 149 politiques (« remand prisoners »). Toutes ces visites ont été faites en compagnie du Procureur du Roi. M. Senn n'a pas enregistré de plaintes au sujet de leur traitement. Dans l'ensemble, les conditions de détention présentaient encore de nombreuses déficiences que M. Senn a signalées aux autorités responsables.

Congo

M. Senn s'est rendu au début du mois de janvier à Kinshasa, pour une mission d'information générale. Durant son séjour, qui s'est prolongé jusqu'à la fin du même mois, il a eu de nombreux contacts avec les autorités congolaises. Il s'est tout particulièrement entretenu avec elles des mesures à prendre pour le rapatriement des réfugiés congolais, question pour laquelle il avait prêté ses bons offices afin qu'un accord de principe soit conclu entre les gouvernements de l'Ouganda et du Congo. Au mois de septembre 1966, le CICR apprenait que des combats opposant certains éléments de la gendarmerie katangaise et l'Armée nationale congolaise se déroulaient dans la région de Kisangani (ex-Stanleyville), faisant de nombreuses victimes. D'autre part, l'attaque lancée le 24 septembre contre l'Ambassade du Portugal à Kinshasa faisait craindre pour la vie des ressortissants portugais résidant au Congo. Devant la gravité de ces événements, M. Senn a été chargé de se rendre sur place. Le 4 octobre, il arrivait à Kinshasa, accompagné de M. Ph. Züger, délégué-adjoint. Les renseignements recueillis par M. Senn après son arrivée dans la capitale congolaise lui ont permis d'établir que la situation était redevenue normale et que la population portugaise n'était plus menacée. Il s'est aussitôt efforcé d'obtenir les autorisations requises pour se rendre à Kisangani. Malheureusement, alors qu'il était sur le point de monter à bord

de l'avion qui devait le transporter dans cette ville, notre délégué s'est vu notifier que, par ordre de la Présidence, il lui était interdit de poursuivre sa route. M. Senn et son adjoint se sont, de ce fait, décidés à regagner Genève sans avoir pu remplir la mission qui leur avait été confiée. Le CICR, après avoir entendu le rapport de ses délégués, s'est ému du refus opposé par le gouvernement congolais, qui, jusque là, lui avait accordé les facilités nécessaires à l'accomplissement de sa tâche. Dans un mémoire, daté du 23 novembre 1966, il a exposé au gouvernement congolais les préoccupations que lui causait ce changement d'attitude et exprimé l'espoir qu'à l'avenir aucune restriction ne sera plus appliquée aux missions humanitaires du CICR.

Ghana

A la suite de l'arrestation, le 29 octobre, sur l'aéroport d'Accra, d'une délégation guinéenne en route pour Addis-Abeba, où elle devait participer à une réunion de l'OUA, le concours du CICR a été sollicité afin de sauvegarder la sécurité des détenus. Antérieurement, une intervention du CICR avait été requise en faveur de la libération d'une centaine de ressortissants ghanéens, qui, selon les autorités d'Accra, étaient retenus contre leur gré en Guinée.

Bien que ces deux questions ne relèvent pas de la compétence traditionnelle du CICR, celui-ci a chargé M. G. Hoffmann, délégué général, de se rendre à Accra pour s'assurer que le sort de ces personnes ne présentait aucun problème humanitaire motivant une action de sa part. Les contacts pris sur place ont permis au délégué du CICR de constater que ces deux problèmes étaient en voie de règlement au niveau diplomatique et n'appelaient, en conséquence, aucune intervention du CICR.

Guinée portugaise

Comme suite à la mission qu'il a effectuée dans cette région en 1965, M. Hoffmann a entrepris, dans les pays qu'il a visités en 1966, différentes démarches en faveur des militaires portugais capturés par les forces rebelles du mouvement de libération de la Guinée portugaise. Ces démarches lui ont permis d'obtenir que les

prisonniers soient autorisés à correspondre avec leur famille. En revanche, l'autorisation de rendre visite à ces prisonniers ne lui a pas encore été accordée.

Malawi

Dans le cadre de son activité en Afrique orientale, M. Senn s'est rendu au Malawi le 18 mai afin de renouer ses contacts avec les autorités et la Croix-Rouge de ce pays. Au cours de ses entretiens avec le D^r Banda, Premier Ministre, M. Senn s'est particulièrement préoccupé du développement de la Société nationale. Il s'est, d'autre part, intéressé au sort des détenus politiques et a visité le camp Dzeleke, ainsi que les prisons de Libongwe et Zomba.

Mozambique

Grâce aux facilités accordées par le gouvernement portugais, le CICR a poursuivi sa mission en faveur des prisonniers. Arrivé à Lourenço Marquês le 30 mai, M. G. Hoffmann a pris, dès son arrivée, les contacts habituels avec le gouverneur général, le Comité de la Croix-Rouge portugaise et les autorités locales. Il a ensuite visité, dans cette même ville, la prison de Cadeida da Machava, où sont incarcérés un certain nombre de prisonniers politiques, et l'hôpital militaire, où sont soignés les soldats blessés et malades des forces armées portugaises.

Le 9 juin, il s'est rendu à Nampula, où il a été reçu par le gouverneur du district, par le chef de l'Etat-Major et par le comité local de la Croix-Rouge portugaise. Il a visité l'hôpital militaire de Nampula ainsi que la prison de cette ville, où quelques détenus politiques attendaient leur transfert dans la capitale. De Nampula, le délégué du CICR s'est rendu à Vila Cabral, chef-lieu du district de Nyassa. Après une première visite au quartier général militaire, il a visité l'hôpital civil, puis le « centre de récupération » du chef-lieu, où sont hébergés des civils africains (hommes, femmes et enfants) ayant fui les zones de troubles. De Vila Cabral, M. Hoffmann est retourné dans la capitale, d'où il est reparti pour la vallée du Limpopo, afin de visiter le « Campo de Trabalho prisional » de Mabalane, situé à quelque 300 km de Lourenço

Marqués et où sont internés les combattants des forces rebelles capturés et condamnés à la détention. Le délégué du CICR s'est entretenu sans témoin avec quelques-uns de ces prisonniers.

Partout M. Hoffmann a reçu les facilités nécessaires, tant auprès des autorités civiles et militaires qu'auprès de la Croix-Rouge portugaise.

Nigéria

En 1966, des troubles graves ont éclaté dans différentes régions du Nigéria. Alarmé du nombre élevé des victimes de ces événements et les importants mouvements de réfugiés qui ont suivi, le CICR a chargé M. Hoffmann de se rendre au Nigéria. Le but de ce déplacement était double : examiner la situation et prévoir, éventuellement, des mesures d'assistance aux victimes des troubles. Au cours de cette mission, effectuée du 10 novembre au 4 décembre, M. Hoffmann a eu tout d'abord des contacts à Lagos, puis il a accompli une tournée d'inspection dans différentes régions du pays.

Après avoir passé par Kano, Zaria et Kaduna, au Nord, il s'est rendu à Enugu, à l'Est. Partout il a eu d'utiles entretiens avec les autorités locales et les présidents des divisions provinciales de la Croix-Rouge. De retour à Lagos, il a analysé, avec les personnalités dirigeantes de la Société nationale, les problèmes que posait, sur le plan de la Croix-Rouge, la situation générale. Il a également apporté son concours à la Croix-Rouge nationale pour l'aider à mettre sur pied, entre les différentes régions du Nigéria, un service de recherche des personnes disparues.

Ouganda

En raison du conflit, qui, à la fin du mois de mai, opposait la monarchie du Buganda au gouvernement de l'Ouganda, entraînant une action militaire de l'armée contre le territoire insurgé, le CICR a reçu un appel de la Société nationale. Cette dernière rencontrait des difficultés dans l'accomplissement de sa tâche et demandait l'envoi d'un délégué. En réponse à cette demande, le CICR a aussitôt chargé M. Senn de se rendre sur place. Dès son arrivée

à Kampala, le 1^{er} juin, M. Senn a examiné la situation avec la Croix-Rouge de l'Ouganda et a sollicité diverses audiences auprès des autorités, afin d'exposer et de soutenir l'action de la Société nationale. Il a, en outre, demandé l'autorisation de rendre visite aux personnes arrêtées à la suite des événements. Ses démarches dans ce domaine étant restées vaines, M. Senn a dû quitter Kampala sans avoir pu visiter les lieux de détention, comme il avait été autorisé à le faire lors de missions précédentes. En date du 14 juin, le Ministère de l'Intérieur a confirmé par écrit le refus opposé à la demande du délégué. A la fin du mois d'août, M. Senn est retourné à Kampala pour s'enquérir du sort de certaines personnes arrêtées lors des troubles de mai et encore détenues.

Rhodésie

Arrivé à Salisbury dans le courant du mois de février, M. Senn, après avoir rassemblé les informations nécessaires et pris des contacts préliminaires avec les services responsables du gouvernement, a procédé à de nouvelles visites de détenus politiques dans plusieurs prisons et centres de détention. Après différents voyages à l'intérieur du pays pour faire les arrangements nécessaires avec les autorités détentrices locales, M. Senn a visité, durant le mois de mars, le Centre de restriction de Gonagudzingwa, puis ceux de Sikombela et WhaWha. Au cours de cette tournée, il a également visité la prison centrale et la prison pour femmes de Gwelo, les prisons de Queque, et Khami, et la prison de Salisbury.

A l'issue de ces visites, M. Senn a fait part de ses constatations aux autorités de police locales et aux ministères compétents du gouvernement. Il est intervenu, par différentes démarches auprès des autorités responsables, pour demander l'amélioration de certaines conditions de détention. Ses suggestions ont été favorablement accueillies.

D'autre part, répondant à une requête des autorités et de la Croix-Rouge, M. Senn a inspecté, en compagnie du secrétaire d'Etat à l'Intérieur, certaines régions du Sud atteintes par la sécheresse et la famine. A la suite de cette mission d'information et après avoir constaté les besoins des populations locales, M. Senn a pu faire d'utiles recommandations aux autorités intéressées.